



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Offres salariales aux enseignantes et enseignants

François Legault confine les profs québécois au dernier rang !

Montréal, le 12 décembre 2019 – Le gouvernement du Québec a présenté cet avant-midi sa proposition salariale à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), dans le cadre des négociations qui doivent permettre de renouveler le contrat de travail des 45 000 enseignantes et enseignants, membres de ses syndicats affiliés. Les majorations proposées sont inférieures au taux d'inflation que le gouvernement anticipe lui-même (2 % pour les trois prochaines années). Cette proposition ne permet pas aux profs québécois de rattraper la moyenne canadienne. Ils resteront les profs les moins bien payés au Canada alors qu'ils contribuent à la vitalité économique du Québec et à son développement.

Comme Philippe Couillard, le premier ministre François Legault fait le choix d'appauvrir les profs de l'école publique. C'est de cette manière qu'il prétend prendre soin des enseignantes et enseignants et faire de l'éducation sa priorité. De plus, le premier ministre Legault renie son engagement électoral qui consistait à abolir les six premiers échelons de l'échelle salariale du personnel enseignant.

Le gouvernement propose de majorer les salaires des profs pour chacune des cinq années du nouveau contrat de travail de la manière suivante :

1^{er} avril 2020	1^{er} avril 2021	1^{er} avril 2022	1^{er} avril 2023	1^{er} avril 2024
1,75 %	1,75 %	1,5 %	1 %	1 %

« Avec cette proposition, le premier ministre Legault ignore les effets de la pénurie de personnel, de la désertion professionnelle, des départs précipités à la retraite ainsi que de la détresse psychologique qui se font sentir au sein de la profession enseignante et des écoles publiques, et ce, partout au Québec. Qui plus est, sa proposition salariale va contribuer à les accentuer. François Legault fait le choix non seulement de ne pas soutenir les écoles publiques et les élèves qui les fréquentent, mais aussi de ne pas reconnaître la profession enseignante, dont 73 % de ses membres sont des femmes », déclare Sylvain Mallette, président de la FAE.

De plus, cette proposition ne constitue pas une assise sur laquelle il sera possible de combattre la précarité que trop de profs subissent. En effet, près de 25 % de nos profs sont maintenus dans la précarité à la formation générale des jeunes (FGJ). Quant à eux, les deux secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle sont particulièrement touchés par ce phénomène, alors que près de 70 % des profs y sont précaires.

Revendications de la FAE

Dans sa lettre ouverte publiée ce matin, le président du Conseil du trésor, Christian Dubé, affirmait que « le personnel de l'État a des conditions avantageuses et une stabilité d'emploi qu'envient plusieurs travailleuses et travailleurs ». Or, le rapport de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dévoilait, le 28 novembre dernier, que les travailleuses et travailleurs de l'État gagnent 13,2 % de moins que les autres salariés québécois, et accusent toujours un retard de 6,6 % quant à la rémunération globale, incluant une large gamme d'avantages sociaux.

En 2018, Statistique Canada publiait un tableau comparatif des salaires des enseignantes et enseignants au Canada. Les profs québécois sont bons derniers et ils sont les seuls à devoir attendre quinze ans pour atteindre le maximum de l'échelle. Actuellement, l'échelle salariale des profs commence à l'échelon 1 avec un salaire de 42 431 \$ et se termine à l'échelon 17 avec un salaire de 82 585 \$. En début de semaine, Statistique Canada confirmait que la situation a perduré en 2019. Sur une carrière de 35 ans, le manque à gagner pour chaque prof s'élève à 420 000 \$. De plus, des travaux menés par la FAE démontrent que la valeur des avantages sociaux et du régime de retraite auxquels ont accès les enseignantes et enseignants québécois est inférieure à la moyenne canadienne, que l'on parle des avantages sociaux, du régime de retraite ou du salaire uniquement.

Dans le cadre du dépôt de ses demandes effectué le 29 octobre dernier, la FAE demandait :

- D'abord, que les six premiers échelons de l'échelle salariale disparaissent afin de favoriser l'attraction dans la profession et de permettre aux profs d'atteindre le sommet de l'échelle plus rapidement;
- Puis, du premier au dernier échelon de la nouvelle échelle, que le salaire versé aux profs permettrait d'atteindre la moyenne canadienne afin de valoriser tous les profs et de reconnaître leur apport au développement du Québec, du début à la fin de leur carrière.

Ainsi, la nouvelle échelle salariale des enseignantes et enseignants du Québec, applicable au 1^{er} avril 2020 avant ajustements, serait la suivante :

	Nouveau salaire annuel
1	56 415 \$
2	59 236 \$
3	62 197 \$
4	65 307 \$
5	68 573 \$
6	72 001 \$
7	75 601 \$
8	79 382 \$
9	83 351 \$
10	87 518 \$
11	91 894 \$

Les revendications salariales portées par la FAE permet de répondre de manière concrète aux phénomènes de pénurie de personnel et de désertion professionnelle.

Au cours des prochaines semaines, la FAE poursuivra l'analyse des propositions du gouvernement et les présentera à ses instances.

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent plus de 45 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 1 700 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et l'Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère aux communications, au 514 603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca